

OasisDesBois

Structures juridique et financière

Statut juridique du projet

- Le choix du statut est la PSBL (propriété sans but lucratif).
- Le règlement de copropriété reflétera les valeurs du projet et précisera les droits et devoirs des habitants, conformément à la réglementation et aux décisions du groupe.

Équilibre financier

- La situation financière du projet et de la PPE doit être à tout moment saine, transparente, acceptée par tous.
- Un règlement financier est déterminé par l'assemblée des membres et régule les transactions
- Les fonds nécessaires au projet, à l'achat, à la construction et au maintien du terrain et du bâti sont apportés par les habitants (fonds propres, emprunts hypothécaires, ...)

Exemple de coût d'achat

- Pour un appartement moyen de 4,5 pièces de 113m²
- Le coût estimé selon les données actuelles d'avant-projet est de 1'110'000 francs, inclus les espaces communs et le foncier